

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDUROKID



MOTO-CLUB: des 2 Gaves
E-MAIL: mc2gaves@gmail.com
TÉLÉPHONE: 0688159138
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Etchegoimberry Peyo

N° D'ÉPREUVE FFM: 215
DATE: 05/04/2025
LIEU: Osserain / St Palais

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **Ipuy Jean Pierre** Licence : **025210**
 Président du Jury ou Arbitre* ----- **Patrick David** Licence : **007926**
 Membre du Jury ----- **Mentaverri Robert** Licence : **017119**
 Membre du Jury ----- **David Grangé** Licence :
 Commissaire technique responsable - **Gasner Médéric** Licence : **295495**
 Responsable du chronométrage ----- **Pascal Isabey** Licence : **218949**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

	CATÉGORIE	AGE *	CYLINDRÉES	PLAQUES
GARÇONS	Poussins	7 à 10 ans	65cc boîte à vitesse mécanique	1
	Benjamins	9 à 10 ans	90cc maxi	1
	Minimes	11 à 12 ans	85cc 2t / 150cc 4t maxi	1
	Cadets Cadets 85 Cadets 125	13 à 15 ans	85cc 2t / 150cc 4t maxi 125cc 2t maxi	1
	Espoirs	13 à 16 ans	125 2t / 150cc 4t maxi	1

+ les pilotes de 17 ans en 125cc 2t ou 150cc 4t sont acceptés mais ne marquent pas de points.

	CATÉGORIE	AGE *	CYLINDRÉES	PLAQUES
FILLES	Poussins	7 à 10 ans	65cc boîte à vitesse mécanique	1
	Benjamines / Minimes	9 à 12 ans	85cc 2t / 150cc 4t maxi	
	Cadettes / Espoirs	13 à 18 ans	125 2t / 150cc 4t maxi	

Challenge électrique :
 les pilotes de 6 à 10 ans peuvent s'inscrire en catégorie « Poussin » avec une moto électrique.

* **Age minimum :** les pilotes devront avoir atteint l'âge minimum à la veille de l'épreuve

* **Age maximum :** les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au 1^{er} janvier 2025

Les 50cc ne sont pas autorisés.

Temps de pratique et de repos :	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Espoir
Nombre de spéciale	1	1	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2
Nombre de passages en spéciale	4 maxi	4 maxi	6 maxi	8 maxi	8 maxi
Durée de la spéciale	Entre 3 et 10 minutes				
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 45 min	≤ 45 min	≤ 60 min	≤ 60 min	≤ 60 min
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	-	-
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min				

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- son(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Dr Arnaud Bourdé	Nombre de médecin(s)	2
Nombre de secouristes	Nombre d'ambulance(s)	1
Hôpital le plus proche	Temps de trajet (en min)	8 minute

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Adresse **Osserain**

NOMBRE DE PARTICIPANTS **250**

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ----	2	Longueur de la boucle -----	30 kms
Nombre de spéciale(s) -----	2	Longueur de la spéciale ----	4 kms

 **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **04/01/2025**

MOTO CLUB DES DEUX GAVES
 64170 SAINT PALAIS
 Siret : 520 432 402 00029 - APE : 9312 Z

VISA DE LA LIGUE

DATE: 06/02/2025



VISA DE LA FFM

DATE: **21/02/2025**
NUMÉRO: **25/0155**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org